

S'ABONNER À GAUCHEBDO POUR SOUTENIR LA PRESSE D'OPINION

Aux lectrices et aux lecteurs de POP-Info:

Dans un contexte où concentration médiatique rime toujours plus avec uniformisation de la pensée, le droit à l'information est menacé. Pourtant, une information critique et d'opinion est indispensable pour que les membres d'une société puissent débattre, comprendre les enjeux politiques, se forger un avis et s'engager.

C'est ce rôle de presse d'opinion, de « tribune des hommes et des femmes qui résistent et qui proposent de changer la société », que GaucheBdo cherche à jouer depuis sa fondation en 1944. Mais les temps actuels sont durs pour les médias et malgré l'immense travail accompli par ses salariés et ses militants, notre journal a besoin de nouveaux soutiens pour se maintenir à flot.

Notre objectif prioritaire est aujourd'hui de trouver de nouveaux abonnés. **En vous abonnant à GaucheBdo, vous contribuez à la vitalité de la presse alternative, si nécessaire pour faire vivre le débat démocratique.**

Nous proposons plusieurs types d'abonnements :

- l'abonnement de soutien de Fr. 250.- par année
- l'abonnement normal de Fr. 165.- par année (Fr. 90.- pour 6 mois)

GAUCHEBDO

AGENDA

La Chaux-de-Fonds

Tous les lundis à 20h (Versoix 7),
séances de section

Ma. 31 oct. et Ma. 28 nov. à 19h30, Je. 14 déc. à 17h,
Conseil Général

Le Locle

Lu. 30 oct. et 27 nov à 20h (Envers 7),
séances de section

Je. 9 nov. à 19h45, Me. 6 déc. (budget) à 18h30, Hôtel-de-Ville,
Conseil Général

Val-de-Travers

Ma. 7 nov., 5 déc. et 9 jan. à 20h (salle UNIA à Fleurier),
séances de section

Lu. 13 nov. (Buttes) et 11 déc. (Fleurier) à 20h,
Conseil Général

- l'abonnement WEB à Fr. 110.- par année (Fr. 60.- pour 6 mois)
- le spécial « nouvel abo » à Fr. 100.-

Vous pouvez vous abonner ou consulter les autres offres d'abonnements (par exemple les prix réduits pour personnes à l'AVS, au chômage ou étudiantes) sur www.gauchebdo.ch/abonnements. Au cas où vous ne souhaiteriez pas conclure d'abonnement mais que vous voulez tout de même nous soutenir financièrement, vous pouvez le faire sur le compte ci-dessous :

Gauchebdo, 1205 Genève, n° de compte 12-9325-6

Nous vous remercions d'avance pour votre soutien.

Salutations solidaires,

Christophe Grand, président de Gauchebdo
Amanda Ioset, membre du comité de Gauchebdo

Les Jeunes POP

1er jeudi du mois à Neuchâtel à 19:30 (Ecluse 46)

1er mercredi du mois à La Chaux-de-Fonds à 19:30 (Versoix 7)

3ème mercredi du mois, en commun (lieu en alternance)

Littoral

Je. 16 nov. à 18h30 (Ecluse 46),

séance de section

Lu. 6 nov. à 19h30 et Lu. 11 déc. à 18h30,

Conseil Général

Cantonal

Lundi 13 nov., (Versoix 7), Comité Cantonal

Dimanche 26 nov., votations cantonales

National

Samedi 2 déc., Comité Central



ÉDITORIAL



Comme l'écrit Michel Onfrey, il est grand temps de s'intéresser à la métaphysique du libéralisme. Fondé au 18ème siècle, période foncièrement optimiste, le libéralisme économique prétend que l'intérêt individuel, voire égoïste, de quelques-uns fera le bonheur de tous et aboutira à des lendemains qui chantent. En pratique et en théorie, cette assertion est bien entendue totalement fautive.

Quand le mascara du libéralisme se craquelle, celui-ci montre son vrai visage : cannibale, injuste et violent ! Guerre de tous contre tous (l'autre est un concurrent à détruire) ; dévorant ses propres enfants par la recherche constante de profits. Son credo : « mort aux faibles » ! Neuchâtel ne fait pas exception à la règle. Corollaire à la quasi liquidation de l'impôt sur le capital et le bénéfice, la participation des sociétés au bien-être général a fondu comme neige au Soleil. Ce processus a progressivement vidé les caisses de l'Etat, transférant la charge fiscale sur les travailleurs et travailleuses.

De plus, contrairement à d'autres régions de Suisse, le positionnement de certaines sociétés neuchâteloises relève plus de l'assistanat que d'un véritable esprit entrepreneurial et responsable. Ainsi, la formation, c'est-à-dire la création de places d'apprentissage, est assumée presque intégralement par les collectivités publiques. Il en va de même de nombreux domaines, tels que l'embauche de travailleurs locaux, de la mobilité ou des structures d'accueil par exemple.

En conclusion, nous devons construire ensemble une nouvelle utopie, positive et visionnaire : les yeux tournés vers le réel. A court terme, ceci passe entre autres : par une fiscalité basée sur le capital – et non pas uniquement sur le travail – ; l'alimentation d'un fonds par l'ensemble des firmes, redistribué aux entreprises responsables, c'est-à-dire formatrice et embauchant des travailleurs sans emploi. Il en va de la prise de conscience de notre humanité ; il en va du développement équilibré de la société.

Cédric Dupraz

LA GRENADE !

Garde à vue ! Fisc !

J'ai découvert le criminel responsable de l'assassinat des finances de bien des collectivités publiques. Malheureusement, je ne pourrai pas l'appréhender et le faire condamner, car il est protégé par les plus hautes sphères du monde politique, à savoir le peuple souverain.

Il s'agit en fait de l'article 129 de la Constitution fédérale pompeusement et faussement intitulé « Harmonisation fiscale », car dans l'alinéa 2 figurent les indications suivantes : « Les barèmes, les taux et les montants exonérés de l'impôt, notamment, ne sont pas soumis à l'harmonisation fiscale ». En fait, dans l'harmonisation fiscale, ce qui est le plus important ne doit pas être harmonisé !

Et voilà donc la porte grande ouverte au dumping fiscal ... Mais dites-moi, qui va en profiter ? Eh bien, forcément les plus mobiles, ceux qui ont les moyens de changer facilement de domicile. Donc, les plus riches ! C'est ainsi que fonctionne la soi-disant « saine concurrence fiscale ». Si vous souhaitez payer trois ou quatre fois moins d'impôts qu'à Neuchâtel, vous n'avez qu'à vous domicilier à Wollerau, canton de Schwytz, au bord du lac de Zurich. Vous y trouverez comme voisins passablement de multimillionnaires agglutinés au sein du moins-disant fiscal.

Si vous n'avez pas la possibilité de rejoindre un paradis fiscal, vous devrez payer proportionnellement davantage d'impôts. Mais, en échange, vous bénéficierez du privilège de pouvoir critiquer à volonté les autorités politiques communales incapables de trouver des solutions à une situation financière le plus souvent insoluble !

Henri von Kaenel

VOTATIONS CANTONALES DU 24 SEPTEMBRE DES DIVISIONS RENFORCÉES

Les résultats de la votation cantonale renforcent la division du canton.

Le POP neuchâtelois a pris acte des décisions populaires suite aux votations cantonales qui ont eu lieu le 24 septembre. Il regrette un taux de participation de seulement 40% sur des objets qui désignent le futur de tous les habitants du canton. Cette faible participation fait apparaître un gros problème de légitimité démocratique.

A notre avis l'objet stratégique de ces votations était la Réforme des institutions, notamment la suppression des districts et la réduction du nombre de députés. Probablement, le POP sera bénéficiaire de la baisse du quorum qui passera de 10% à 3% et la fin des apparentements permettra une clarification des positions politiques des partis face à la population. Le POP avait anticipé cette décision en refusant de s'apparenter lors des dernières élections cantonales. Cependant, cette réforme signifie un éloignement des instances politiques dirigeantes des habitants. Les grands partis seront favorisés car ils sont implantés dans tout le canton alors que les petites formations devront faire un effort dépassant largement celui de leurs membres pour se faire connaître plus largement. On se dirige vers un renforcement des élites et des experts au détriment de personnes issues des milieux de base de la population.



Le Report de l'harmonisation des impôts a été accepté de justesse par 400 voix. Ce résultat très serré démontre les différentes sensibilités entre les communes industrielles et les autres communes rurales et tertiaires. Il confirme le partage du canton, ce que n'a pas voulu voir le Conseil d'Etat. RTN, radio neuchâteloise dans sa présentation des résultats n'hésite pas à dire que les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds sont les grandes gagnantes de ce résultat. Une tromperie car ces communes ne sont bénéficiaires que du report des décisions et nous ne savons pas ce qui aboutira de la poursuite du dos-

sier. Durant la campagne, le comité référendaire a publié une affiche disant que 31 communes sur 36 payent l'injustice, ce qui indique l'hostilité d'une partie de la population des régions les plus riches à l'égard des habitants des régions industrielles. Cette maigre victoire du report de la décision devra se transformer en force pour davantage de respect envers toutes les communes pour atteindre le début d'une réconciliation cantonale.

Le Nouvel Hôtel Judiciaire prévu à La Chaux-de-Fonds a été largement refusé par près de 60% des voix. Pratiquement, cette décision n'aura que peu d'influence sur la ville de La Chaux-de-Fonds, mais sur le plan symbolique, ce refus constitue une aggravation du mépris du Bas contre le Haut. Par contre, le fait que le Conseil d'Etat parle sans cesse des difficultés financières du canton et présente un projet de près de 50 millions n'a pas convaincu les électrices et électeurs. Il conviendra néanmoins au Conseil d'Etat de concrétiser une meilleure répartition des investissements au sein du canton s'il veut concrétiser son slogan, un canton, un espace. Par ailleurs, nous sommes étonnés qu'un projet accepté par toutes les parties, selon l'ancien Conseiller d'Etat Jean Guinand prévoyant deux hôtels judiciaires, ait été balayé par le Conseil d'Etat actuel. Il faudra peut-être y revenir.

En conclusion, ce qui inquiète le plus le POP c'est le manque de clairvoyance du Conseil d'Etat qui poursuit dans sa politique autocratique face au besoin d'équilibre auquel a droit la population du canton et qui ne fait que de jeter de l'huile sur le feu des divisions et des incompréhensions au sein du canton.

La Chaux-de-Fonds, septembre 2017

Daniel Ziegler

Ce qui inquiète le plus le POP c'est le manque de clairvoyance du Conseil d'Etat qui poursuit dans sa politique autocratique face au besoin d'équilibre auquel a droit la population

JEUNES SANS SOLUTION OU L'ÉCOLE DES INÉGALITÉS

Depuis quelques années, la politique du Conseil d'Etat neuchâtelois concernant la formation à plein temps en école est claire : il faut limiter au maximum les formations à l'école au niveau post-obligatoire et favoriser la formation duale, formation qui comporte tout un tas d'avantages, dont celui de coûter bien moins cher que la formation en école.

L'année scolaire 2011-2012 constitue une année charnière dans ce plan d'action. C'est en effet l'année où le Conseil d'Etat a décidé de supprimer les voies CFC de commerce à plein temps en école, de supprimer des classes de préapprentissage et a introduit des critères plus exigeants pour l'entrée dans les écoles du secondaire II.



En début de cette année, il décidait en outre de limiter le nombre de classes de maturité commerciale en école à cinq classes dans tout le canton, une classe à La Chaux-de-Fonds et le reste à Neuchâtel. Pour rappel, il y avait encore 15 classes de la filière commerciale en 2008 sur l'ensemble du canton et cette future limitation occasionnera inévitablement des refus d'admission à des élèves remplissant pourtant les conditions d'entrée.

Le Conseil d'Etat a toujours affirmé qu'il ne fermerait pas de classes avant d'avoir le nombre nécessaire de places d'apprentissage. Or, nous constatons qu'il n'y a malheureusement pas vraiment de places d'apprentissage supplémentaires :

2012	1188	2013	1215	2014	1222	2015	1205	2016	1229	2017	1185
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

VOTATIONS DU 26 NOVEMBRE 2017

2 X NON

à la suppression de la CCT santé 21

Concernant les places d'apprentissage qui restent chaque année vacante, il faut savoir qu'un bon nombre d'entre elles le restent, car aucun CV envoyé ne satisfait les employeurs.

De cette situation, résulte malheureusement un bon nombre de jeunes qui se retrouvent sans solution après l'école obligatoire. A l'ESTER, il y a ainsi 42 élèves qui se sont vus refuser l'entrée en filière de préapprentissage et 24 en maturité professionnelle ASSC (assistant-e en soin et santé communautaire). Difficile de savoir combien de jeunes exactement se retrouvent sans solution chaque année, les chiffres que présente le Département ne prennent par exemple pas en compte les élèves dont les parents ont les moyens d'envoyer leur progéniture en séjour linguistique, ni ceux qui ont une rupture de contrat d'apprentissage en cours d'année, etc. Il y a en outre fort à craindre qu'il y ait un effet de cumul de jeunes qui se retrouvent sans solution d'année en année. Combien sont-ils exactement ? Il règne une certaine opacité... Une interpellation a été déposée au Grand Conseil pour un peu mieux appréhender la situation, nous attendons la réponse du Conseil d'Etat avec impatience ! Mais cette situation est extrêmement dangereuse, car un jeune qui se retrouve hors du système scolaire et sans titre du secondaire risquera de coûter bien plus cher à la collectivité que si cette dernière lui offre la chance de se former.

Monika Maire-Hefti, cheffe du Département de l'éducation et de la famille (DEF), a récemment affirmé dans la presse qu'il n'appartenait pas à son département de trouver et fournir une place à chacun. Nous au POP, nous pensons au contraire que c'est à l'Etat de garantir une bonne formation à tous les jeunes. S'il ne le fait pas, c'est la porte ouverte aux inégalités, car les jeunes dont les parents ont un réseau et sont bien intégrés seront à tous les coups favorisés.

Sarah Blum

ECHOS DE BERNE: DUMPING SALARIAL À LA POSTE?

Par Denis de la Reussille

Interpellation au Conseil national lors de la session d'automne 2017

Depuis quelques années maintenant et bien plus depuis quelques mois, la Poste ferme des offices postaux mais ouvre des agences postales (ou filiales en partenariat comme elle les appelle désormais) dans des commerces locaux. Non contente de n'offrir qu'un nombre de prestations limitées (5 à 6 contre une trentaine dans les offices traditionnels) et de participer à la restructuration voire à la suppression d'emplois, ces agences postales créent du dumping salarial. En effet, la Poste ne reverse pas de salaire aux employés en charge de ces agences, mais uniquement une prime, ce qui permet à la Poste d'exploiter un travailleur à moindre coût.



Comme nous l'avons vu récemment dans un reportage diffusé par la RTS, la Poste promet à certains commerçants un partenariat en argumentant que celui-ci leur permettrait de maintenir voire de développer leurs activités. Dans les faits, cela ne se vérifie pas puisque de nombreux commerces ayant fait agence postale ont vite déchanté par rapport aux promesses financières faites par la Poste. D'autre part, nous avons également pu voir dans le reportage susmentionné que l'employée engagée par l'un de ces petits commerces pour tenir l'agence postale, elle-même employée licenciée par la Poste suite à la fermeture de l'office dans lequel elle travaillait, recevait un salaire correspondant au quart de celui qu'elle touchait en tant qu'employée de la Poste. L'engagement de cette employée coûtant plus à ce petit commerce que la prime versée par la Poste, elle a dû être licenciée.

1. Sachant que le dumping salarial est condamnable par la loi, est-ce que le Conseil fédéral peut renseigner le Conseil national sur ce qu'il entend faire afin de combattre cette forme de dumping, par exemple en exigeant un salaire équivalent à celui versé par la Poste pour les employé(e)s de ces agences ?
2. Au vu de ce qui précède, le Conseil fédéral entend-il toujours à l'avenir soutenir ces agences postales malgré des conditions qui dans les faits ne respectent pas la loi sur le travail ?
3. Le Conseil fédéral peut-il nous renseigner sur la politique qu'il entend défendre et mettre en œuvre dans notre pays en matière de lutte contre le dumping salarial et comment il compte agir pour s'opposer et condamner le dumping salarial causé par la fermeture des vrais offices postaux ?

LE LOCLE: LA VILLE REPREND SON SOUFFLE

Mes aïeux quel suspens!

Ce dimanche 24 septembre, la section du Locle était regroupée pour voir les résultats du report de l'harmonisation des impôts, aussi nommée familièrement « de l'impôt des frontaliers ». Depuis plusieurs semaines, les avis étaient relativement tranchés. « On va perdre c'est sûr ! » nous avisaient les plus optimistes d'entre nous. « C'est la cata ! » s'exclamaient les plus pessimistes.

Nous ne comptons plus les affiches d'une malhonnêteté crasse, dispersées dans tout le canton, les arguments non moins malhonnêtes et la complainte monocorde des communes se sentant lésées par ce report de l'harmonisation. Autant dire que l'ambiance au vu des résultats à venir en ce beau dimanche de votations était d'une morosité à faire pâlir un croque-mort.

Première estimations dans l'après-midi, 60% de refus dans le canton de Neuchâtel. L'ambiance est au septième dessous, les estimations sur les comptes futurs vont bon train, adieu piscine couverte, adieu lac, adieu Berthe. Quand tout-à-coup, un camarade attentif, nous annonce les résultats des votations fé-

dérales. NON aux projets Berset. Voilà qui remet quelques sourires sur les visages et redonne à quelques camarades le goût de la fête. Peu après arrive le coup de tonnerre final. Le report de l'harmonisation de l'impôt des frontaliers est accepté par 50.39% des votantes et votants. Ça passe juste, mais ça passe! L'enjeu est trop important pour pouvoir faire les difficiles sur le score. Explosion de joie et sourires sur tous les visages. Le Locle garde 2.5 millions de francs dans ses caisses.

Analysons néanmoins en détail et par district, les résultats. Si Le Locle, La Chaux-de-Fonds et le Val-de-Travers favorisent à respectivement 72%, 76% et 52% le report, les districts de Neuchâtel, Boudry et du Val-de-Ruz le rejettent à respectivement 60%, 62% et 64%. De quoi mettre en doute, la « victoire de la solidarité cantonale » exprimée par différents acteurs de la vie publique cantonale.

Sans parler du Nouvel Hôtel Judiciaire (59% NON) et de la circonscription unique (57% OUI), je laisse ce soin aux autres camarades rédactrices et rédacteurs, il faut admettre que ces votations n'auront pas fait avancer le schmilblick, ou alors que très peu, en matière d'union cantonale.

Section Le Locle

LA CHAUX-DE-FONDS TRÈS TRÈS CHER CANTON

Cher Canton,

Malgré l'éloignement, tu n'es pas sans savoir que ta première ville n'est pas en train de vivre la période la plus faste de son existence, loin s'en faut. Ses deux consœurs ne sont d'ailleurs guère à meilleure enseigne. Les autorités de La Chaux-de-Fonds ont, depuis le formidable 5 février 2015, mis les bouchées doubles pour colmater les brèches dans sa coque financière. Pas loin d'une dizaine de millions d'économies ont été trouvées depuis. Partant d'un déficit à 11 millions, ta première ville pensait s'approcher de la sortie du tunnel. Las, à chaque rustine sa nouvelle brèche : transferts de charges, baisse du taux de l'impôt des personnes morales,... Tu ne la ménages guère.



Pourtant, elle n'a pas trop moufeté quand en 2006 tu lui as retiré sa pédiatrie, une année à peine après lui avoir promis le centre mère-enfant. Tu lui as fait signer une police unique en la trompant sur la prime que tu viens d'augmenter sans préavis. Elle ne s'est pas plus trop accrochée à ses pianos ou son conservatoire. Mais aujourd'hui elle se retrouve dans un appartement vide qu'elle chauffe de son maigre salaire et qu'elle meuble avec l'aide de ses bonnes volontés. D'où sa pugnacité à défendre l'impôt frontalier ou son hôpital.

Ta première ville remarque que près des deux tiers des impôts te sont destinés. Reste à savoir pour quel retour. Sûrement pas pour les maigres investissements que tu lui consens. Mais peut-être en saurons-nous plus lorsque tu auras enfin répondu au postulat de Théo Bregnard sur la répartition des investissements dans le canton. D'ailleurs, tu te souviens que tu t'étais engagé à répondre dans les deux ans. Trente mois plus tard et sans NOHJ pour un peu compenser le déséquilibre, il serait temps que tu fournisses une réponse.

Alors, quand tu annonces à ta première ville que tu souhaites encore lui prendre quatre points d'impôts à ton profit, elle regarde son maigre budget avec angoisse. Elle en vient à se demander si le canton de Neuchâtel est encore dans ses moyens.

Reçois, très très cher Canton, ses salutations embarrassées.

Karim Boukhris

JEUNES POP: UN REMAKE DES ANNÉES TRENTE ?

Le parti fascisant allemand entre au parlement. Un remake des années trente ? Mais cette fois-ci, en France, le deuxième parti s'apparente plus au régime de Vichy qu'au Front Populaire. Heureusement qu'en Suisse on sait rester droit dans notre politique du consensus et de la neutralité sans jamais tomber dans les extrêmes !

Et pourtant... Le parti qui rassemble près d'un tiers de nos députés nationaux est un parti d'extrême droite dont les positions politiques racistes et impérialistes ne laissent aucun doute quant à ses intentions, même si les grands médias oublient souvent de nommer sa couleur politique.

Mais le problème ne s'arrête pas là. La bourgeoisie prend soin d'appliquer la célèbre réplique d'un directeur de la Banque Française « Mieux vaut Hitler que le front populaire », tout en fricotant volontiers avec sa droite. Et c'est ainsi que l'on retrouve, de la même manière que dans les années trente, une préférence au racisme, à la surveillance, et à la marginalisation globalisées plutôt qu'à la tolérance, l'humanisme et surtout à ce spectre qui continue de hanter l'Europe.

Cette tendance est une tradition de longue date dans notre Helvétie. Le gouvernement n'a pas seulement eu de petits moments de copinage avec ses voisins fascistes pendant la seconde Guerre Mondiale, il faisait déjà preuve de zèle bien avant que ceux-ci ne deviennent réellement imposants. À titre d'exemple, on peut citer la fusillade de la plaine de Plainpalais où l'armée est appelée à tirer sur une manifestation antifasciste faisant ainsi treize morts.

Brecht disait « Le fascisme n'est pas le contraire de la démocratie mais son évolution par temps de crise ». Pour la commémoration des 85 ans de cette fusillade, il est temps de montrer qu'un autre monde est possible, loin du fascisme et du libéralisme.

Jusqu'au socialisme, on lâchera rien !

Yannick Vuillème

VAL-DE-TRAVERS: L'ÉCOLE DANS UN ÉTAT DE SANTÉ INQUIÉTANT

Nos enfants et leur avenir : telle devrait être la question

L'école sert à donner à nos jeunes des outils pour s'intégrer socialement, professionnellement dans notre société et à devenir des adultes responsables. C'est en tout cas ce que je crois. Enseignant depuis plus de trente ans et ayant pratiqué dans tous les degrés de la scolarité, je travaille toujours avec plaisir avec mes élèves mais je m'interroge sur la voie prise par l'école neuchâteloise. Cette école, qui dans les années 80, était reconnue pour sa qualité dans toute la Suisse.

D'abord, pour des raisons économiques et/ou politiques, on a démantelé des structures et des outils pédagogiques, en ayant pris soin à chaque fois d'avancer des arguments pédagogiques alambiqués pour justifier de tels choix, et souvent en baissant les exigences scolaires pour masquer les dégâts d'une telle politique. C'est ainsi que l'on a notamment :

- supprimé les classes d'accueil qui permettaient une intégration en douceur des élèves migrants et leur permettaient d'acquérir rapidement les bases de français nécessaires à leur scolarisation.

- supprimé les classes de transition (actuelle 8 Harmos) dont le but était, grâce à des effectifs réduits, de remettre en selle des élèves en difficulté afin de leur permettre de terminer sereinement et avec succès leur scolarité.

- imposé des horaires bloc dès la 1ère année (entraînant une fatigue importante chez les jeunes élèves) et vidé la petite classe (REX actuel = Renforcement Extension) de son sens pédagogique en empêchant le travail en effectif restreint.

Dernière en date, la réforme de l'école secondaire. Une réforme était nécessaire, personne ne le conteste. En effet, la structure par sections, trop rigide, devait être assouplie et repensée pour permettre à chaque élève d'exprimer au mieux son potentiel et de se trouver dans le niveau le mieux adapté à ses capacités. C'était dans ce but qu'une réforme était souhaitée. Si cet

objectif louable est partiellement atteint, la solution choisie entraînant pour chaque élève un changement de branche, de professeur et de camarades à presque chaque leçon crée beaucoup de stress chez les moins structurés et les plus fragiles. Et cette réforme a permis une fois de plus de diminuer les heures d'activités d'éveil (dessin, travaux manuels, musique) alors que l'on parle partout de l'importance de la créativité pour aborder le monde complexe à venir.

Mais le plus inquiétant se situe lors du passage entre l'école obligatoire et le post-obligatoire. En effet, les services de l'État ont durci l'entrée dans les écoles à plein temps (écoles professionnelles et lycées), interdisant notamment l'entrée à un élève non promu au semestre, et ce même si à la fin de l'année scolaire, cet élève est promu !

La possibilité de suivre un préapprentissage n'est pas clairement définie et personne ne sait quel type d'élève y aura accès. Quant à la faible augmentation de places d'apprentissage en entreprise (formation duale), il ne permet toujours pas de faire face à la demande. Il est donc à craindre que nous nous trouvions face à un certain nombre d'élèves promus, capables de commencer un apprentissage ou un lycée, mais sans solution à la rentrée 2018 !

Nos jeunes méritent davantage d'égards et de respect de la part de nos autorités : la qualité et les conditions de leur formation sont essentielles pour eux, mais aussi pour notre société.

*Philippe Vaucher
POP du Val-de-Travers*

LITTORAL

« L'AFFAIRE ARNI » OU LE MONDE À L'ENVERS CAPITALISTE

Samedi 30 septembre 2017, le Conseiller Communal socialiste de la Ville de Neuchâtel, Olivier Arni, annonçait qu'il démissionnait de son poste avec effet au 31 décembre 2017.

Cette déclaration constitue l'épilogue d'une « affaire » qui a éclaté au début de cet été. Pour mémoire, Olivier Arni, président du conseil d'administration de la Société de navigation des lacs de Neuchâtel et Morat (LNM) avait accordé, en été 2016, une augmentation de salaire rétroactive au désormais ancien directeur de la compagnie. Cette décision, prise sans l'approbation de personne d'autre, allouait un montant supplémentaire de CHF 2'000.- par mois à Monsieur Jean-Jacques Wenger, ceci depuis l'été 2014, soit la bagatelle de CHF 50'000.- pour la période concernée. Le document ratifiant cette décision avait par ailleurs été antidaté au 18 novembre 2015 et, pour rappel, Monsieur Wenger licencié en janvier 2017 en raison de gros problèmes de gestion révélés par un audit.

Cette « affaire » appelle plusieurs niveaux de lecture. Elle pose en premier lieu la question de ses conditions de possibilité. Comment est-il envisageable qu'un président de conseil d'administration, réunissant les représentants des cantons et communes desservis par la LNM, dans le cas qui nous occupe, puisse décider unilatéralement et sans en référer à personne, une telle augmentation de salaire ; décision prise, de surcroît et selon les dires de l'intéressé, sur le coin d'une table de bistrot ?

Depuis quelques années, des comportements de ce type surgissent à intervalles réguliers où, des membres d'exécutifs de collectivités importantes, se livrent à des agissements pour le moins controversés. Il n'est pas question de porter ici un point de vue moral sur ces comportements, mais plutôt de s'interroger sur le fait social suivant : des élus, parce qu'ils sont élus par une majorité de votants - souvent réduite à la portion congrue vu les taux effrayants d'abstention aux scrutins - s'arrogent des pouvoirs qui dépassent largement leurs compétences initiales. Tout se passe en effet comme si l'élection légitimait, à elle seule, la possibilité d'exercer une forme d'autorité de droit quasiment divin qui n'appelle plus que la sanction du scrutin suivant pour déterminer si « l'élu » mérite encore ou non la confiance du « peuple ».

A un deuxième niveau de lecture, « l'affaire » pose la question du rôle social du « scandale » politique ou public et de l'efficacité du système démocratique bourgeois pour assurer sa propre auto conservation. A chaque « événement » de ce genre, les médias dominants prennent les armes, dévoilent, dénoncent, désignent et, « l'opinion publique », ainsi « informée » se scandalise à son tour. Les feux des projecteurs se braquent sur le « responsable », ici Olivier Arni et, ce déroulement théâtral aboutit souvent à la démission du personnage incriminé, comme point final à la pièce qui vient de se jouer. Outre la personnification de la responsabilité, il est intéressant de remarquer que l'épilogue d'auto exclusion (la démission) signe également la fin du drame. Tout retombe ensuite comme un soufflé, sans que personne ne pense à s'interroger sur les conditions réunies pour que « l'affaire » ait pu avoir lieu. L'institution est sauve,

c'est la personne seule qui a fauté ! Si nous faisons référence à Marx, nous avons là un cas de figure particulier du phénomène fétichiste qui peut se résumer dans la formule suivante : personnification des choses et chosification des personnes. La chose étant ici l'institution comme histoire sociale matérialisée dans une logique qui autorise ou non certains types de pratiques et la personne chosifiée « le corrompu » voué à la mort sociale, la mise à l'écart de l'existence publique et du rôle de représentant de l'institution qu'il endossait auparavant. La personne est morte, vive l'institution ! Le « scandale » n'a-t-il pas, in fine, la fonction d'assurer la survie d'un système en crise en proclamant : « je suis sain, seuls certains de mes serviteurs sont malades » ?



Les considérations qui précèdent ne doivent pas pour autant laisser croire que scandale il n'y a pas dans ce qui vient de se dérouler en Ville de Neuchâtel. La critique doit porter à la fois sur l'essence du phénomène, qui n'a par ailleurs été ici qu'effleuré dans certaines de ses dimensions et sur le phénomène lui-même dans ses aspects symboliques les plus crus.

Neuchâtel en tant que canton, l'Helvétie entière est au courant, vit une situation financière préoccupante. Malgré les dénégations répétées des thuriféraires de la réforme fiscale, cette situation a bel et bien été causée par la baisse du taux d'imposition sur le bénéfice des entreprises qui est passé, en quelques années, de 22% à 15% et celui sur le capital à 0.005% devenant ainsi le plus bas de Suisse. Ceci, faut-il le rappeler, par la grâce des si mal nommés socialistes. Depuis lors, le canton est soumis à une austérité budgétaire qui gagne en férocité chaque année. Les bénéficiaires de l'aide sociale sont, tout particulièrement, devenus la cible privilégiée de la politique anti sociale du canton, voyant leurs prestations baisser au fil des mois et leur minimum d'existence réduit de manière dramatique. Dans le cas de figure qui nous occupe, nous avons par conséquent d'un côté l'octroi de largesses salariales inconnues de la plupart des travailleurs et, de l'autre, la chasse à la dépense visant à assurer la survie des plus pauvres. Quel plus bel exemple du monde à l'envers qu'est le capitalisme nous est-il offert, in vivo et à l'échelle locale, que celui de « l'affaire Arni » ?

Julien Binggely

POP INFO

Comment détruire un service public?

« Commencez par baisser son financement. Il ne fonctionnera plus. Les gens s'énerveront, ils voudront autre chose. C'est la technique de base pour privatiser un service public ».

Noam Chomsky